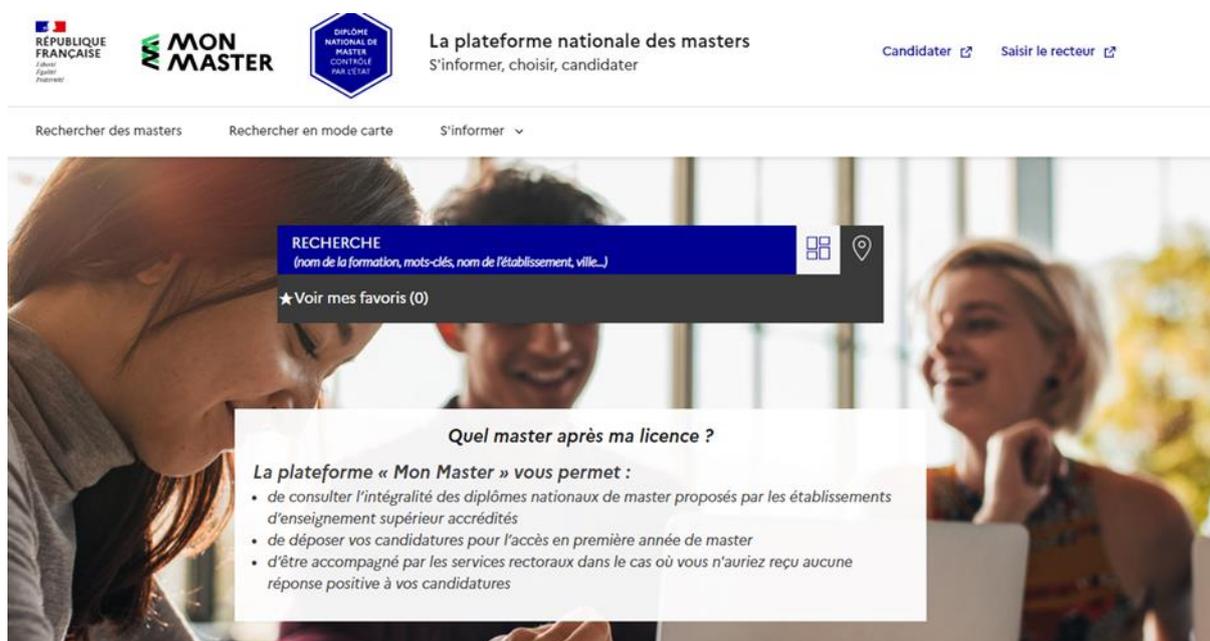


## PLATEFORME MON MASTER ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Site de référence : <https://www.monmaster.gouv.fr/>



The screenshot shows the top navigation bar of the Mon Master website. On the left, there are logos for the République Française, Mon Master, and the Diplôme National de Master Contrôlé par l'Etat. The main text reads 'La plateforme nationale des masters' and 'S'informer, choisir, candidater'. On the right, there are links for 'Candidater' and 'Saisir le recteur'. Below the navigation bar, there are search filters: 'Rechercher des masters', 'Rechercher en mode carte', and 'S'informer'. The main content area features a search bar with the text 'RECHERCHE (nom de la formation, mots-clés, nom de l'établissement, ville...)' and a 'Voir mes favoris (0)' link. Below the search bar, there is a section titled 'Quel master après ma licence ?' with a sub-heading 'La plateforme « Mon Master » vous permet :'. This section lists three bullet points: 'de consulter l'intégralité des diplômes nationaux de master proposés par les établissements d'enseignement supérieur accrédités', 'de déposer vos candidatures pour l'accès en première année de master', and 'd'être accompagné par les services rectoraux dans le cas où vous n'auriez reçu aucune réponse positive à vos candidatures'.

Dates importantes et consultables en ligne : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/comment-candidater-en-master-622>

**A partir du 1<sup>er</sup> février :** Ouverture du site pour consulter les offres de formation.

**Du 22 mars au 18 avril :** Dépôt des candidatures sur la plateforme.

**Du 24 avril au 16 juin :** Les établissements examinent les candidatures.

**Du 23 juin au 21 juillet :** Je reçois les réponses d'admissions et je réponds.

**A partir du 2 juillet :** Je m'inscris auprès des établissements selon le calendrier établi par chacun d'eux.

### **« Mon Master » c'est quoi ?**

« Mon Master » est la plateforme nationale de préinscription en master.

### **Qui est concerné par « Mon Master » ?**

Les étudiants titulaires ou en préparation d'un diplôme de licence ou d'un autre diplôme permettant d'accéder au cursus master.

### **Ne sont pas concernés :**

- Les candidats de nationalité étrangère dont le pays de résidence est couvert par le dispositif Études en France.
- Les étudiants redoublant leur première année de master.
- Les candidats souhaitant être admis en première année de master par le biais d'une validation des études supérieures (VES). De plus, la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) n'est pas gérée par la plateforme.
- Les étudiants dont le cursus prévoit automatiquement l'admission en première année de master.

### **Une démarche simplifiée.**

- Vous ne déposez qu'un seul dossier sur la plateforme.
- Vous trouvez des informations sur les différents masters : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, ses caractéristiques s'affichent. Vous trouverez : les modalités de recrutement, les modalités d'enseignement, les critères généraux d'examen, les licences conseillées, les capacités d'accueil, les lieux de formation ainsi que les langues vivantes enseignées.

Consultez les formations proposées sur « Mon Master » en 2023 : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

